

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 20 JUIN 2024

1. Sécurité

Présentation par Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

2. Informations

3. Finances communales

Budget 2024 – modification budgétaire n° 1/2024 ordinaire et extraordinaire – adaptation diverses et réformation (voir annexe).

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances du CPAS

a) Compte 2023, compte de résultat et bilan au 31/12/2023, assortis du rapport financier - réformation - présentation en séance (voir annexe).

b) Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2024 - réformation - présentation en séance (voir annexe).

Le Conseil communal est invité à approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2024 du Centre Public d'Action Sociale.

L'intervention communale est augmentée de 118.000 € et s'élève donc au montant de 1.965.304,59 €.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Mandataires

Article 71 du Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD (décret gouvernance) – rapport de rémunération pour l'exercice 2023.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Marché public

a) Marché de travaux – Travaux d'amélioration du chemin du Masy à 7640 Maubray – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'amélioration du chemin du Masy à 7640 Maubray. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition d'un tronçon de la voirie existante (entre la rue de l'Aigle et la rue du Sart à Maubray) ;
- la construction d'un nouvel égouttage ;
- la reconstruction complète de la voirie (revêtement hydrocarboné) y compris sous-fondation et fondation ;
- L'aménagement d'un accotement en pavés béton ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 292.070,71 € hors TVA ou 353.405,57 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
- 68.600,34 € pour la partie égouttage (TVA 0%).

Soit un total de 360.671,05 € hors TVA ou 422.005,91 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 105 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre et au revêtement en hydrocarboné ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

b) Marché de travaux – Travaux de réaménagement de la rue de la Station et de parties de rues adjacentes à 7640 Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure ouverte) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'aménagement de la rue de la Station à 7640 Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- travaux de démolition / déblais ;
- travaux d'égouttage ;
- fourniture et pose de sous-fondation / fondation ;
- fourniture et pose de revêtements en hydrocarboné ;
- fourniture et pose d'un revêtement en béton ;
- fourniture et pose d'un revêtement en dalles alvéolées ;
- fourniture et pose de mobilier urbain ;
- travaux de plantation ;
- travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 636.283,30 € hors TVA ou 769.902,79 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
- 122.839,72 € pour la partie égouttage (TVA 0%).

Soit un total de 759.123,02 € hors TVA ou 892.742,51 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 165 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre et au revêtement en béton ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 4.

- c) Marché de travaux – Travaux d'amélioration de la rue du Large et de parties de rues adjacentes à 7640 Péronnes – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'amélioration de la liaison pavée située à la rue du Large à Péronnes. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition de la voirie pavée ;
- Terrassement du coffre de la future voirie ;
- La fourniture et la pose d'un égouttage pour la reprise des eaux pluviales ;
- L'aménagement d'une piste cyclo-piétonne en hydrocarboné rouge entre la rue de l'Escaut et la partie pavée de la rue du Large ;
- L'aménagement d'une piste cyclo-piétonne en hydrocarboné rouge entre la partie pavée de la rue du Large et la rue Notre-Dame aux Neiges ;
- La construction d'une nouvelle voirie (pavés béton drainant / revêtement hydrocarboné) en lieu et place du tronçon pavé y compris sous-fondations et fondations ;
- L'aménagement d'emplacements de stationnement en pavés béton ;
- Travaux de plantation ;
- Fourniture et pose d'une table de pique-nique, de potelets amovibles ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de 356.786,08 € hors TVA ou 431.711,16 €, 21% TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 120 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire sur les postes relatifs à la démolition sélective de sous-fondation de chaussée en matériaux liés non armés, aux fondations en béton maigre et au revêtement hydrocarboné.
- La révision de prix s'applique ;
- Marché à tranche comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle (liaison cyclopiétonne entre la rue de l'Escaut et la partie pavée de la rue du Large) ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

d) Marché de travaux – Travaux d'amélioration de la placette du Nouveau Jeu à 7640 Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'amélioration de la placette du Nouveau Jeu à Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition de la placette et des ruelles adjacentes ;
- Terrassement du coffre de la future voirie ;
- Reconstruction de l'égouttage de la placette ;
- Chemisage de l'égouttage situé entre la placette et la rue de la Baille Dorée ainsi qu'un tronçon passant à proximité du n° 73 de la rue Neuve ;
- La construction d'une nouvelle voirie (pavés béton) y compris sous-fondations et fondations ;
- Travaux de plantation ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 200.108,63 € hors TVA ou 242.131,44 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
- 135.289,20 € pour la partie égouttage (TVA 0%).

Soit un total de 335.397,83 € hors TVA ou 377.420,64 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 105 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;

- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

e) Éclairage public – remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores par Ores – année 2024 – estimation budgétaire ;

Dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d'effectuer le remplacement de 288 points d'éclairage public pour l'année 2024. L'estimation pour ce chantier s'élève à 158.790,00 euros T.V.A comprise.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 288 points d'éclairage public concernés sur la période 2024 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	131.231 €	158.790 €
- OSP	131.231 €	158.790 €
- Non OSP	-	-
L'intervention OSP > 60W (125 €)	19.250 €	23.293 €
L'intervention OSP ≤ 60W (180 €)	24.120 €	29.185 €
Solde à prévoir au budget 2022	87.861 €	106.312 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Choix à faire	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe	RAL 9006 (white aluminium)
Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Choix à faire	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculplood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D'inscrire le montant de 106.312,00 euros au budget extraordinaire 2024.

f) Marché de travaux – Travaux d'amélioration de la rue Paillard et de la rue de Vezonchaux à 7640 Maubray – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure ouverte) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'amélioration de la rue Paillard et de la rue de Vezonchaux à 7640 Maubray. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition des voiries existantes (à l'exception de la partie pavée dont les travaux de réfection débuteront en août prochain) ;
- le chemisage de l'égouttage existant ;
- la reconstruction de la voirie (revêtement hydrocarboné) y compris la sous-fondation et la fondation ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 465.665,05 € hors TVA ou 563.454,71 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
- 226.299,50 € pour la partie égouttage (TVA 0%).

Soit un total de 691.964,55 € hors TVA ou 789.754,21 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 100 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux sous-fondations granulaires et au revêtement hydrocarboné ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 4.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

7. Aménagement du territoire

Pré-enquête publique – Aménagement foncier « Rumes – Brunehaut »

Lors de la construction de la ligne à grande vitesse, le Gouvernement wallon a décidé d'accompagner cette réalisation d'aménagements fonciers ruraux (ex remembrements ruraux). Le premier bloc « Rumes Brunehaut » concerne les communes de Rumes, Tournai, Brunehaut et Antoing.

Les opérations d'aménagement foncier entrent dans leur phase finale. L'organisation de l'enquête publique requise est programmée fin septembre de cette année.

Au préalable à l'enquête publique, il est nécessaire que le Conseil communal puisse marquer son accord de manière anticipée sur le tableau de la propriété de la Ville d'Antoing suite au relotissement et sur la soulte à payer.

Les parcelles libres d'occupation attribuées à la commune ont été reloties afin de servir l'intérêt général, à savoir :

- Soit en terme de lutte contre les coulées boueuses et inondations à l'entrée de Bruyelle
- Soit en prévision d'extension du cimetière de Bruyelle

Dans le cadre de la lutte contre les coulées boueuses et inondation à l'entrée de Bruyelle, le Comité d'Aménagement foncier prend en charge l'étude, l'adjudication et le suivi des travaux. Le SPW finance entre 60 et 80 % du montant des travaux. Le solde est à charge de la Commune.

Sur proposition du collègue communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur le plan de situation propriété communale après le relotissement ;
- De marquer accord sur la soulte à payer d'un montant de 16.369,44 euros, et à inscrire au budget 2025 ;
- De marquer son accord de principe sur la prise en charge de la partie non subsidiable des travaux de lutte contre les coulées de boues et inondation à l'entrée du Village de Bruyelle.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Mélanie MORY

8. Tourisme fluvial

Règlement d'exploitation de biens appartenant à la Région wallonne sis au Grand Large de Péronnes en vue de constituer une infrastructure de tourisme fluvial

Conformément à l'article 10 de l'annexe à l'Arrêté du GW du 19/09/2002 concernant les règles applicables aux concessions domaniales relatives aux infrastructures de tourisme fluvial sur les voies navigables de la Région wallonne modifié par l'Arrêté du GW du 20/09/2018, la Ville est tenue en tant que concessionnaire du domaine de la Région wallonne (suivant la nouvelle convention particulière passée entre la Ville et la Région wallonne en vue de maintenir une infrastructure de tourisme fluvial au Grand Large de Péronnes) d'établir un règlement d'exploitation pour le Port de Plaisance.

Pour approbation du règlement d'exploitation.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

9. Intercommunales

a) SA Holding Communal (en liquidation) – Assemblée générale du 26 juin 2024

Ordre du jour :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2023 par les liquidateurs ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2023 ;
5. Questions.

b) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale du 26 juin 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire du 20 décembre 2024 ;
2. Démission et nomination de membres du Conseil d'administration ;
3. Rapport de gestion et d'activités et Comptes de résultats 2023
4. Modification budgétaire 2024 ;
5. Rapport des Réviseur ;
6. Rapport du Comité de Rémunération ;
7. Décharge aux Administrateurs ;
8. Décharge au Réviseur ;
9. Suite à l'AG extraordinaire du 09 novembre 2022 : information non soumise à la délibération

c) Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale du 27 juin 2024

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du C ONSEIL D4Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
6. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
7. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
8. In House : modification de deux fiches de tarification.

d) Intercommunale CENEO – Assemblée générale du 28 juin 2024

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 – Approbation ;
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;
4. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;
5. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
6. Nominations statutaires.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Cultes

a) Fabrique d'Église de Péronnes – compte 2023

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes avec boni de 2.053,14 €.

b) Fabrique d'Église de Maubray – compte 2023

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d’Église de Maubray avec boni de 3.441,64 €.

c) Fabrique d’Église de Fontenoy – Modification budgétaire n° 1/2024

Le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présenté par la Fabrique d’Église de Fontenoy avec une augmentation de la part communale de 3.646,00 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

11. Subsides aux sociétés

- a) Demande de subside de l’ASBL Histoire Illustre Sauvegardé Théâtralement ou Imaginaire Réveillant l’Esprit – subside annuel – montant : 500 € ;
- b) Demande de subside de l’ASBL Fontenoy 1745 – subside annuel – montant : 500 € ;
- c) Demande de subside du Conseil Consultatif des Aînés – subside annuel – montant : 500 € ;
- d) Demande de subside de l’école de Musique et ensemble des cadets – subside annuel – montant : 4.300 € ;
- e) Demande de subside pour l’acquisition de percussion pour les jeunes à l’école de Musique – subside exceptionnel – montant : 700 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

12. Demande d’ajout de points à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

- a) Patrimoine communal – DUBRUNFAUT (voir annexe) ;
- b) Patrimoine communal – conciergerie cimetière d’Antoing (voir annexe) ;
- c) Patrimoine communal – logement mis en location (voir annexe) ;
- d) Installation de haut-parleurs (voir annexe).

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Demande d’ajout de points à la demande du Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour GO

- a) Dossier « Les Remparts » (voir annexe) ;
- b) Délivrance des permis d’urbanisme sur l’entité.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

14. Procès-verbal

Approbation des procès-verbaux des séances du 13 et 23 mai 2024

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

15. Questions orales